

cette dernière proposition est vraiment meilleure? Les provinces peuvent croire qu'elle l'est. Appartiendra-t-il au gouvernement fédéral de trancher la question?

**M. l'Orateur:** Je me demande si la question supplémentaire n'est pas litigieuse, mais le premier ministre peut vouloir répondre.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, les hommes raisonnables devront prendre position sur cette affaire. Je serais très heureux de voir des hommes raisonnables du côté de l'opposition présenter d'autres formules constructives. Devrions-nous, à leur avis, donner plus ou moins d'argent aux provinces? Je tiendrais certainement compte de tout argument raisonnable présenté par l'honorable vis-à-vis ou par un des représentants provinciaux. Il ne s'agit pas, je le répète, d'une formule magique. Le partage à part égale nous a semblé la solution la plus équitable, mais si quelqu'un d'autre a une meilleure proposition à faire, nous sommes certainement prêts à la considérer. (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Hees:** Une autre question complémentaire. Le gouvernement a-t-il l'intention de saisir bientôt la Chambre de cette question en vue d'un débat, afin que les membres de l'opposition puissent présenter les idées qu'ils jugent utiles?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, nous serons certainement heureux d'entendre les membres de l'opposition présenter des idées utiles lors de l'étude des crédits. Les honorables vis-à-vis, en général, donnent volontiers des interviews à la télévision et aux journaux. Nous lisons les résultats, et nous sommes prêts à considérer toutes les idées intéressantes. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** Le député d'York-Sud veut-il poser une question supplémentaire?

**M. David Lewis (York-Sud):** Oui, monsieur l'Orateur. Étant donné que la décision de la Cour suprême du Canada, relative à l'affaire qui lui a été soumise, était basée sur certains faits historiques et l'interprétation juridique de ces faits, le premier ministre sait-il si d'autres provinces sont disposées à reconnaître que ces droits appartiennent au pouvoir fédéral? Sinon, le gouvernement envisage-t-il un moyen de résoudre ce problème?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, bien entendu, nous ne savons pas si toutes les provinces se considéreraient liées par l'avis de la Cour suprême. Nous avons [L'hon. M. Hees.]

entendu dire que certaines provinces ne s'estiment pas liées. En conséquence, nous le savons tous, le gouvernement pourrait se trouver engagé dans d'interminables procès. (*Applaudissements*)

L'affaire de la Colombie-Britannique pourrait se reproduire dans chaque province et, en vérité, je suppose que rien ne pourrait empêcher des procès sans fin par des compagnies privées qui essaieraient d'obtenir des permis d'une province ou d'une autre. C'est pour éviter tous ces procès que nous nous sommes creusé l'esprit pour trouver un arrangement équitable et nous pensons qu'un partage à parts égales est un bon point de départ.

**M. Lewis:** Je ne prétends pas que l'arrangement proposé par le gouvernement est inéquitable, mais je voudrais demander au premier ministre si, puisqu'il est certain que toutes les provinces n'accepteront pas l'opinion de la Cour suprême du Canada, il n'aurait pas été plus sage de faire étudier la proposition du gouvernement à une conférence fédérale-provinciale, comme celle qui aura lieu dans une quinzaine? Le premier ministre ne pourrait-il pas envisager cela, même à la onzième heure, afin qu'au lieu de confronter les provinces avec une décision du gouvernement fédéral, il y ait consultation entre les deux échelons de gouvernement, ce qui serait certes la meilleure façon de régler une affaire fédérale?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je n'ai aucune objection à faire à cela, si les provinces décident que c'est là qu'elles veulent en discuter. Je dirai toutefois qu'il faudrait alors organiser une autre conférence fédérale-provinciale, car l'ordre du jour de celle de décembre est déjà fort chargé. Évidemment, si les provinces veulent bien écarter l'ordre du jour qui a été proposé afin de régler cette question d'abord, nous ne ferions certes pas les obstinés.

Il importait, me semble-t-il, que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral énonce la proposition ou précise les termes d'un arrangement à l'amiable. C'est là tout ce que nous avons fait. Si les provinces préfèrent ne pas l'accepter, il reste toutes sortes d'autres arrangements. Il peut y avoir des conférences fédérales-provinciales, des recours aux tribunaux et mille autres solutions. Une fois de plus, le fond du problème était le facteur temps, ainsi que le désir d'éviter des litiges sans fin.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a déclaré précédemment qu'il voulait éviter les litiges. J'espère qu'il n'entend pas proposer le recours aux tribunaux comme une alternative viable. Le gouvernement fédéral ne devrait-il pas